Commune de TAURIAC

D.I.C.R.I.M

« Document d'Information communal sur les risques majeurs

Vue du village et son plan d'eau

Le mot du Maire.

La sécurité des habitants est une préoccupation du Maire et du Conseil Municipal.
A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.
Nous ne pouvons que souhaiter et espérer qu'aucun de ces risques ne nous affecte.
Les années passées nous ont montré certaines réalités avec des dommages préjudiciables aux biens et aux personnes.
Dans ce constat, les services de l'Etat, conscients du danger existant, se tournent vers les élus communaux, afin de nous mobiliser et prendre diverses précautions en amont de tous risques.
La commune de Tauriac a donc élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde « PCS »**, ayant pour objectif l'organisation des secours en cas d'événement exceptionnel avec l'aide des relais de quartiers bénévoles.
C'est pour quoi, je vous invite à consulter attentivement ce document qui résume très simplement la conduite à tenir en cas de danger et le conserver.

Aléa et Enjeu

On appelle un **aléa** : Un événement susceptible de porter atteinte aux personnes et/ou aux biens par l'environnement

On appelle un **enjeu** : L'environnement susceptible de subir des dommages et des préjudices aux biens et aux personnes.

Aléas : Tempête violente, feux de forets, inondations, rupture de barrage.

Enjeu : Nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Le risque majeur : C'est la possibilité d'un événement naturel ou accidentel, dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants en dépassant les capacités de réaction de la société.
« La conséquence se mesure en terme de vulnérabilité ».

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut-être exposé sont identifiés comme suite :

Les riques naturels :

- Inondation,
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Tempête
- Feu de forêt
- Grand -Froid
- Canicule
- Chute de neige

Les risques technologiques :

- Rupture de barrage
- Pollution de l'eau
- Pollution de l'air
- Nucléaire

Les risques occasionnels

- Transport de matières dangereuses
- Accident de la route
- Accident sur voie ferrée
- Rupture de canalisation

Le Relais de quartier

Liste des contacts en page additionnelle :

Le relais de quartier est un citoyen bénévole chargé d'informer la population en cas de risque majeur par contact téléphonique ou porte à porte.

Lors de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, la commune a été divisée en 5 secteurs et identifié les personnes isolées.

Merci de signaler au plus vite auprès de la mairie toutes personnes ayant besoin d'aide et non répertoriées au bureau de la mairie.

Carte de Tauriac par secteur

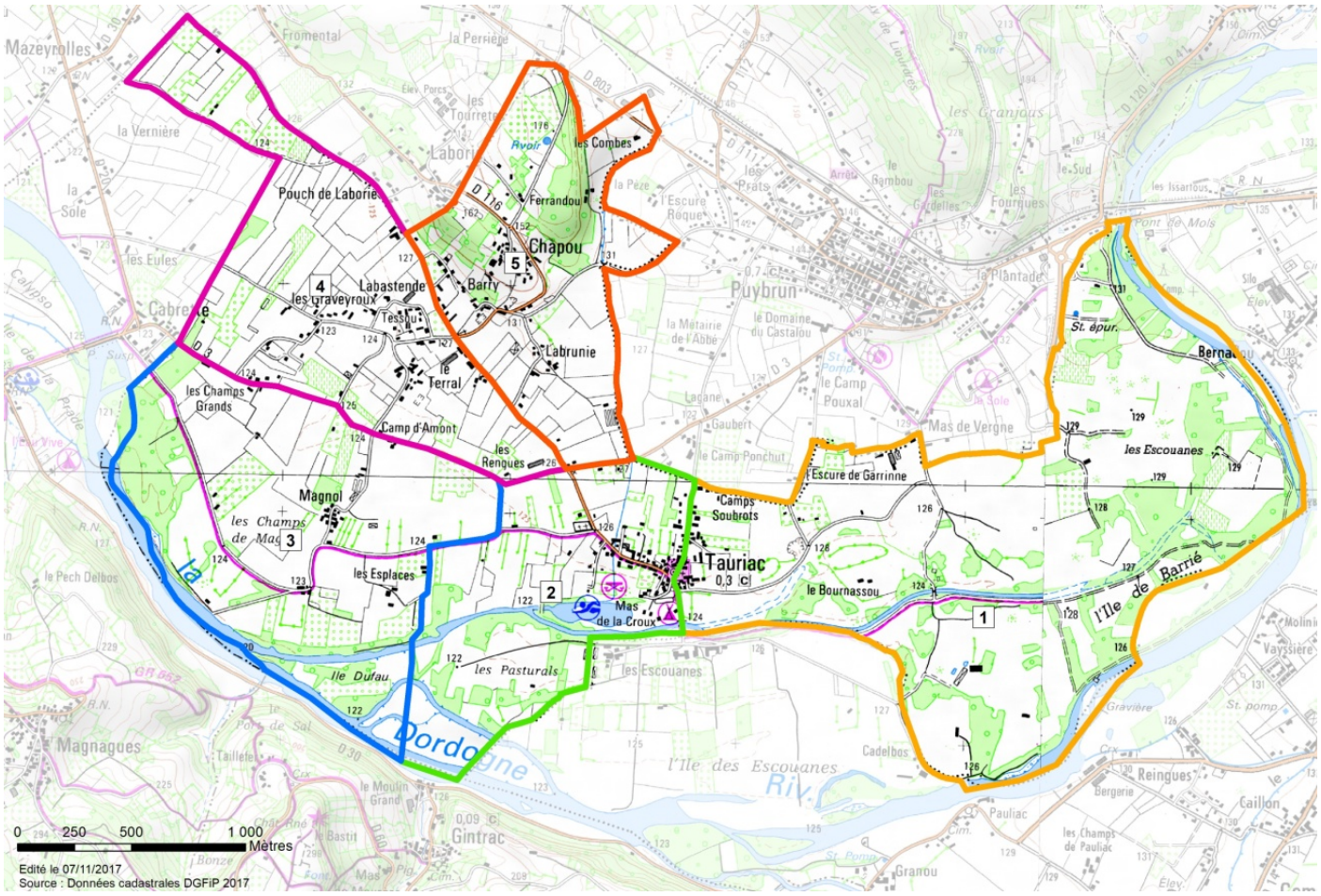

Découpage des relais de quartier.

- <u>Secteur 1 : Centre-Est</u> :
- <u>Secteur 2-Centre-Ouest</u> :
- <u>Secteur 3 : Magnol -Cabrette - Champs Grand</u> :
- <u>Secteur 4 : Les Graveyroux-Le Terral –Tessou</u> :
- <u>Secteur 5 : Chapou-Labrunie-Labastende-Barry</u> :

Alarme

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (S.A.I.P.)

En cas d'alerte, vous devez réagir vite et bien. Il est donc important de prendre connaissance dès à présent des systèmes d'alertes possibles et des consignes de sécurité à appliquer pour ne pas vous mettre en danger, vous et vos proches.

Afin de pouvoir alerter les populations, les autorités et les maires doivent pouvoir disposer d'un système d'alerte des populations : sirènes, haut-parleurs, serveur vocal, SMS, message radiodiffusé, porte-à-porte. C'est pourquoi, les sirènes du réseau national d'alerte ont fait l'objet d'une complète rénovation à travers le Système d'Alerte et d'Information des Populations (S.A.I.P).

Le SAIP est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités.

Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave. Elle doit alors adopter **un comportement réflexe de sauvegarde.**

Son déclenchement et le contenu du message sont réservés à une autorité chargée de la protection générale de la population, de l'ordre public et de la défense civile. Sur le terrain, cette compétence est détenue par le maire et le préfet de département.

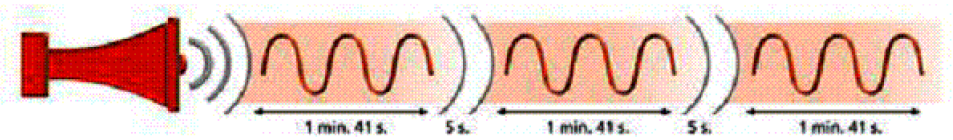

Cette sirène peut être déclenchée par la préfecture et éventuellement par le maire.

- **<u>Début d'alerte :</u>**

Trois séquences d'une 1minute et 41 secondes
Séparées par un silence de 5 secondes.
Le son est modulé, montant et descendant.

- **<u>Fin d'alerte :</u>**

Lorsqu'il n'y a plus de danger, la Sirène émet un son continu d'une durée de 30 secondes

Inondation

Identification du risque :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.
La commune de Tauriac est couverte par un Plan de Prévention du Risque d'Inondation : « PPRI-Dordogne amont depuis 2005-arrêté du 16/02-2006».
Elle peut en effet être touchée par les crues de la Dordogne.

Les reflexes qui sauvent :

Avant :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie,
- S'organiser, mise en place des dispositions nécessaires à la mise en sûreté
- Repérer les stationnements hors zone inondable
- Fermer portes et fenêtres
- Coupez le gaz et l'électrique
- Mettre les produits au sec, réserve d'eau potable, nourritures
- Monter les meubles et l'électroménager à l'étage ou surmonter avec des briques
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents.
- Amarrer les cuves

Pendant :

- S'informer de la montée des eaux, annonces radio locales ou la Mairie.
- Prévoir l'évacuation selon les directives des secours ou de la Mairie.
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré.

Après :

- Aérer dès le retour au domicile
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Attendre l'avis des services compétents avant de consommer l'eau du robinet
- Évaluer les dégâts et les dangers et contacter son assureur sans tarder
- Ne jeter surtout rien avant le passage de l'expert

Rupture de barrage

Identification du risque:

Le risque de rupture de barrage brusque et imprévu est aujourd'hui extrêment faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.
En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice dont les caractéristiques ont été étudiées par l'exploitant.
La commune de Tauriac est soumise également au risque via le barrage.

Temps d'arrivée de l'onde sur la commune de Tauriac :

- Bort-les-Orgues : Temps d'arrivée de l'onde : 03h10min après la rupture du barrage.

- Saint-Etienne-Cantalès : Temps d'arrivée de l'onde : 1h19min après la rupture du barrage.

Les reflexes qui sauvent :

Prendre contact avec la mairie au plus vite, se rendre au point haut du village et se refugier :

- **Lieu dit Chapou**
- **Chapiteaux du haut Quercy – Lieu dit Riel Haut - Betaille 46110**

- N'emporter que le strict nécessaire
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par les eaux

Feux de Forêts

Identification du risque :

La commune de Tauriac présente une superficie boisée de l'ordre de 18%.

La commune n'a pas connu récemment de feu. Cependant le territoire boisé de la commune est propice au départ de feu de forêt pouvant être provoqué notamment par des travaux agricoles, des activités touristiques, artisanales, industrielles, dépôts d'ordures, le stockage de produits dangereux, inflammables, accident de la circulation, ferroviaire.

Les reflexes qui sauvent :

Avant :

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les premiers moyens d'extinction
- Se servir des tuyaux d'arrosage et point d'eau à proximité
- Se servir d'extincteurs adaptés.
- Débroussailler autour des maisons et des chemins d'accès privés

Pendant :

- Témoin d'un départ de feu, vous essayez de l'éteindre sans vous mettre en danger
- Informer les pompiers « Tel 18 ou 112 »
- Fuir dos au feu et rechercher un abri en dur ou un écran naturel
- Au domicile, se calfeutrer, fermer et arroser les portes, volets et fenêtres
- Occulter les aérations avec du linge humide
- Fermer et éloigner les bouteilles de gaz
- Respirer à travers un linge, rester calme le plus possible

Après

- Eteindre les foyers résiduels

Mouvement de Terrain

Identification du risque :

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer une déformation progressive des terrains.

Les reflexes qui sauvent :

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde « PSC »

Pendant

- Fuir latéralement
- Gagner au plus vite les points hauts les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Après :

- Informer les autorités, appeler le 18 ou 112 et la Mairie
- Evaluer les dégâts et les dangers
- Se mettre à disposition des secours

Aléas climatiques

Identifier les risques :

Chûtes de neige - Verglas - Grand Froid – Tempête

Les intempéries hivernales ou estivales, peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige, des périodes de grand froid, de verglas fréquents et de fortes chaleurs aux beaux jours.

Ces conditions rendent les déplacements des personnes et la circulation des véhicules particulièrement difficiles et dangereux.

Les bons reflexes : Chûtes de neige, Verglas et Grand Froid

- Protéger vos installations et canalisations contre le gel
- Protéger votre compteur d'eau
- Renseignez vous sur les prévisions météo : site « www.meteofrance.com »
- Evitez les déplacements
- Respectez les déviations et consignes de circulations

Le déneigement est l'affaire de tous ! Propriétaire ou locataire, vous devez dégager le verglas et la neige des trottoirs devant chez vous. En cas d'accident, vous pouvez être tenu pour responsable.

Les bons reflexes : Canicule

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Buvez fréquemment même sans soif
- Rafraichissez-vous le corps plusieurs fois par jour
- La journée, fermez les volets et les fenêtres, tirez les rideaux.
- Aérez la nuit.
- Limitez vos activités physiques.

Les bons reflexes : Tempêtes-Orages – Vents violents

- Limitez vos déplacements
- Rangez ou fixez les éléments exposés aux vents
- N'intervenez pas sur les toitures,
- Ne touchez en aucun cas aux fils éclectiques tombés à terre.
- Prévenez les autorités ou la Mairie.

Contacts et sites utiles

Dénominations	Tél. /contacts	E-mails /sites
Mairie de Tauriac standard	05-65-38-53-33	mairie.tauriac46130@orange.fr
ARS 46 - Délégation Départementale du Lot	05.81.62.56.00	
Vigicrues		www.vigicrues.gouv.fr
Croix Rouge Française du Lot	05.65.22.61.91	dd46@croix-rouge.fr
Gendarmerie : Brigade de Bretenoux	05-65-38-40-17	ggd46@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Météo France Répondeur vigilance	05.67.22.95.00	www.meteofrance.com
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage. *Notamment si découverte de cadavres*	05.65.24.53.90	sd46@oncfs.gouv.fr www.oncfs.gouv.fr
Préfecture du LOT	05.65.23.10.00	prefecture@lot.gouv.fr www.lot.gouv.fr
SAMU social	115	
SECOURS : Numéro d'urgence européen	112	